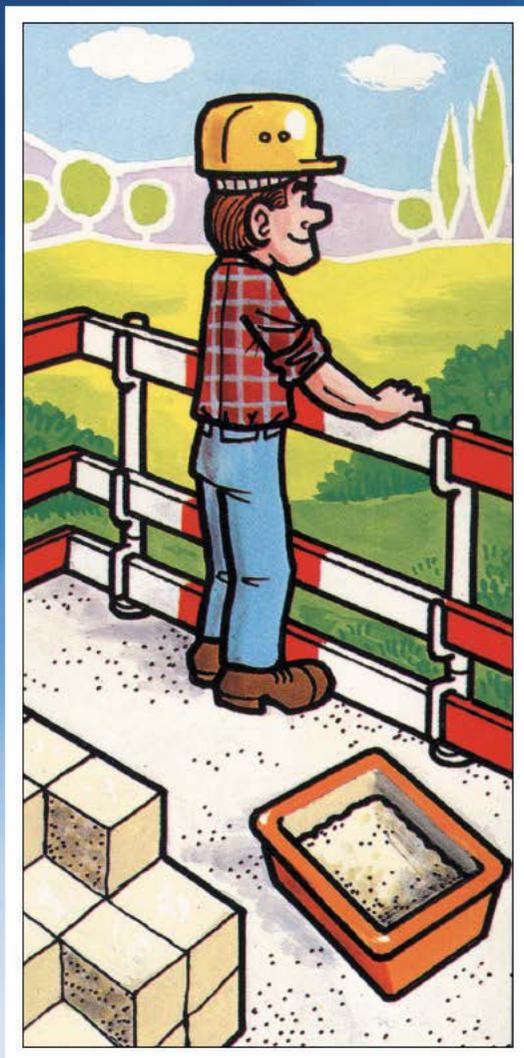


CONSEILS DE SECURITE

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



ASSOCIATION
D'ASSURANCE ACCIDENT

CONSEILS DE SECURITE

**BATIMENT ET
TRAVAUX PUBLICS**



Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation même partiels des textes et dessins réservés pour tous pays.

Illustrations: Lucien LOGE

Copyright by "le Comité International de Prévention des Risques Professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics". Janvier 1993



Association d'Assurance Accident

L-2976 Luxembourg

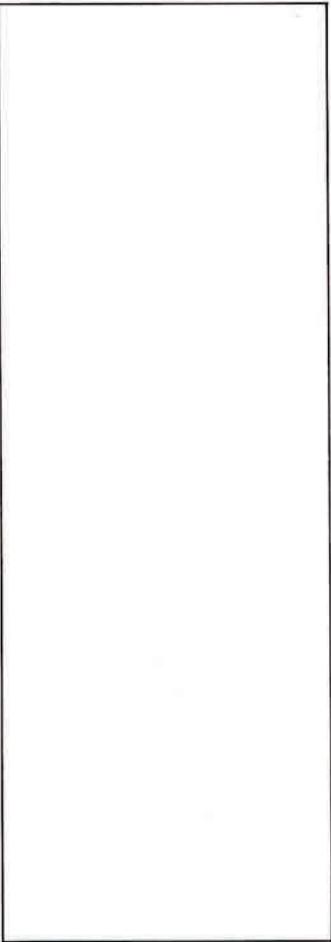
Tél.: 26 19 15-2201

Fax: 40 12 47

Internet: www.aaa.lu

SOMMAIRE

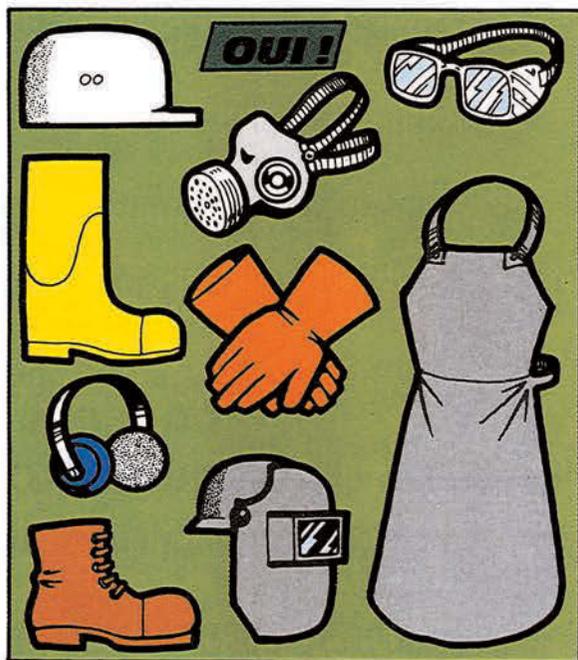
Conseils généraux.....	p. 5
Les équipements de protection individuelle ...	p. 7
L'ordre dans le chantier et aux postes de travail	p. 15
Les blindages.....	p. 21
Les protections collectives contre les chutes de hauteur	p. 27
Les échelles.....	p. 33
Les échafaudages.....	p. 39
Machines et outils conseils généraux	p. 45
Transport manuel des charges.....	p. 53
Gaz et matières dangereuses	p. 57
Les installations électriques	p. 61



conseils généraux

**Pour contribuer à l'amélioration
des conditions de travail, observez
les règles générales de SÉCURITÉ**

- Respectez les consignes de sécurité.
- Tenez compte des instructions données par les responsables des chantiers.
- Abstenez-vous de toute action, de tout geste qui pourraient vous exposer ou exposer vos compagnons au danger.
- Écartez immédiatement, si possible, toutes conditions dangereuses ou signalez-les à votre chef direct.
- Utilisez l'outillage et les appareils uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés.
- Utilisez les équipements de Protection Individuelle.
- Ne dégradez pas, n'enlevez pas ou ne neutralisez pas des dispositifs de protection.
- Observez les interdictions de fumer.
- Ne consommez pas de boissons alcoolisées dans le chantier ou l'atelier.



les équipements de protection individuelle

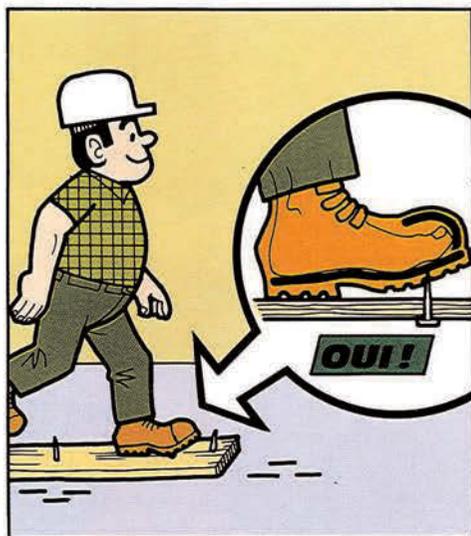
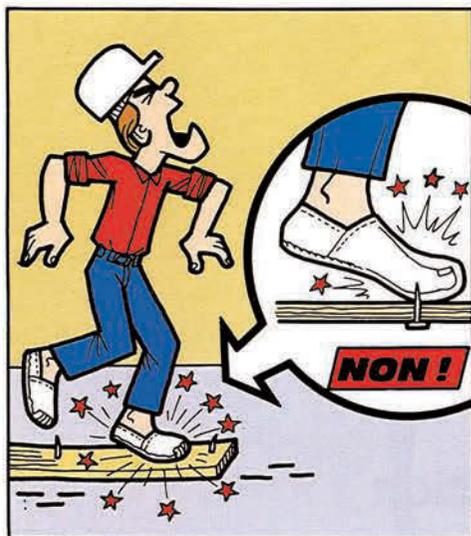
Le port des équipements individuels de protection est une mesure efficace de prévention.

Il permettra d'éviter de nombreux accidents à la tête, aux mains, aux pieds, aux yeux...

Porter le casque

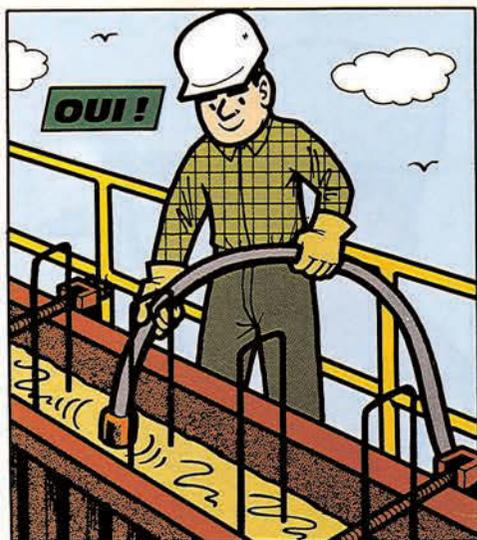
- dans tous les endroits,
- pour tous les travaux, en raison des risques de blessures à la tête consécutifs à des chutes d'outils, de matériaux ou à des heurts.





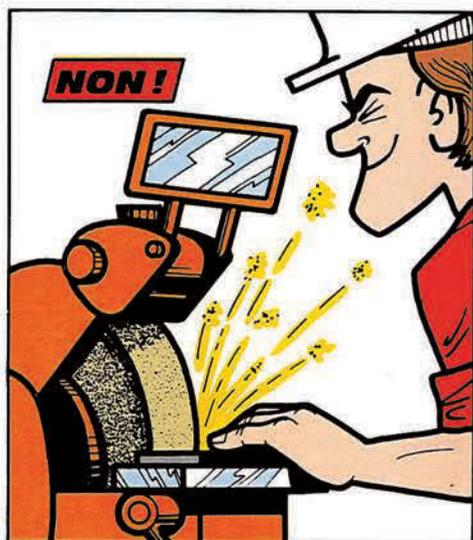
Porter des chaussures
ou des bottes de sécurité
avec semelle et coquille d'acier
pour éviter

- les piqûres
- les écrasements.



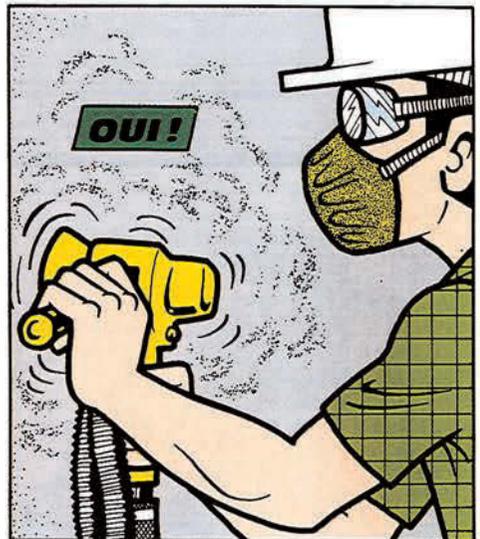
Porter des gants appropriés aux travaux à exécuter, pour éviter

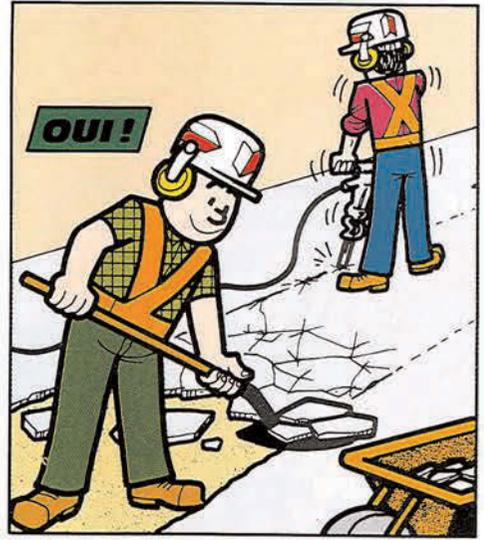
- des maladies de la peau,
- des piqûres...



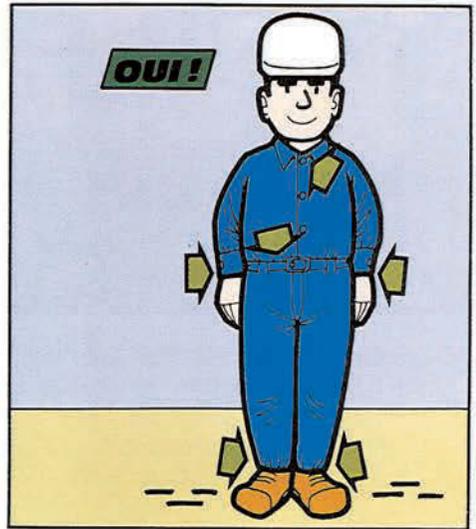
Utiliser des lunettes de protection,
des écrans pour éviter les
projections dans les yeux
d'éclats, d'étincelles,
de liquides caustiques...

Porter un masque respiratoire dans les lieux où existent des risques d'émanations nocives telles que gaz, poussières, fumées...



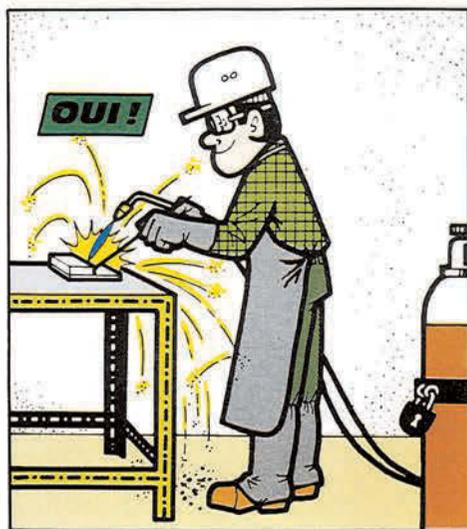
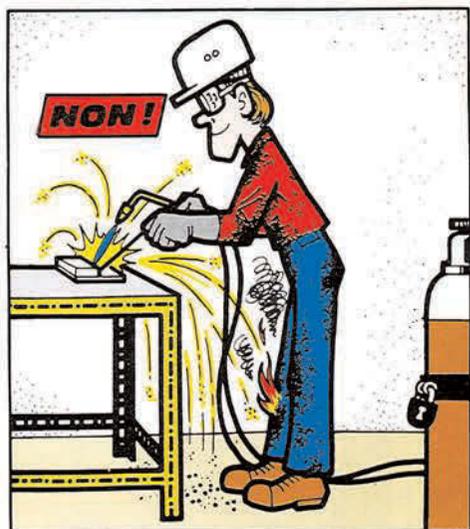


Utiliser les protections prévues dans le chantier ou l'atelier en raison du bruit.



En plus des protections individuelles, il faut penser aux vêtements de travail :

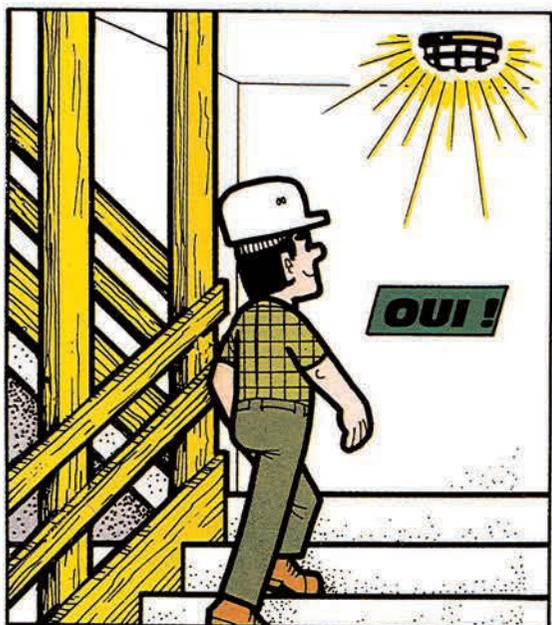
Porter des vêtements bien ajustés, non flottants, surtout à proximité des mécanismes en mouvement.



Ne jamais porter de vêtements huileux, gras, au cours de travaux de soudage ou de découpage. Ces vêtements risquent de s'enflammer.



Ces équipements ont été conçus pour VOTRE PROTECTION.

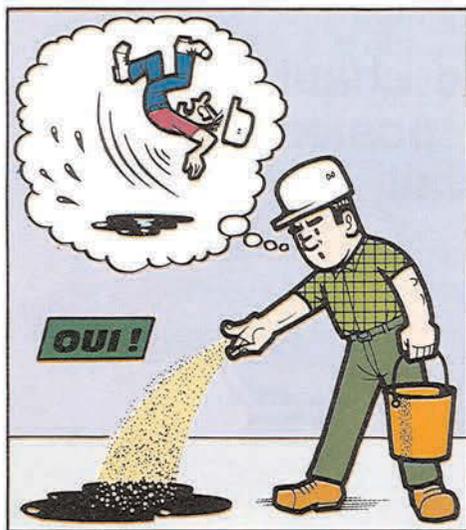


l'ordre dans le chantier et aux postes de travail

L'ordre est un facteur essentiel de sécurité.

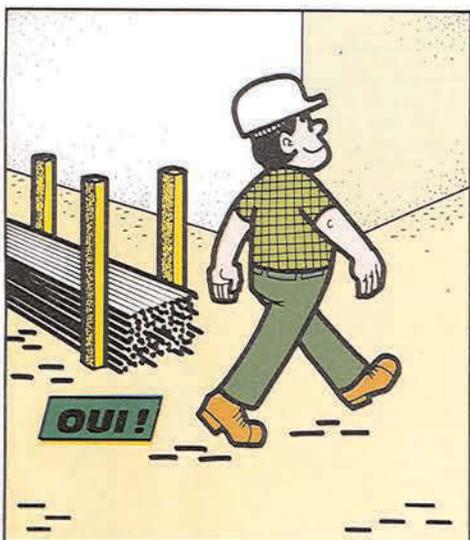
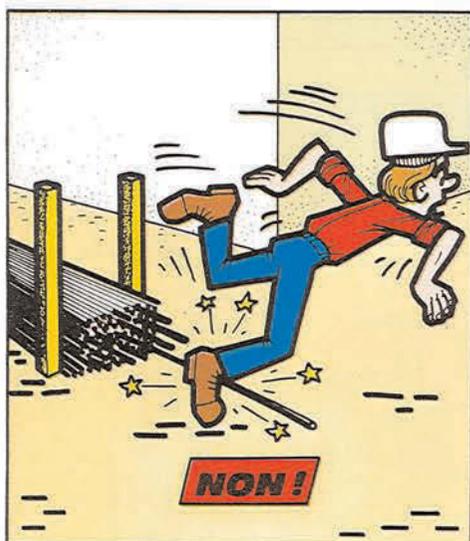


Maintenir les accès,
les passages dégagés.



Nettoyer, sabler toutes taches d'huile, de graisse.
Sabler en cas de verglas.

Empiler correctement toutes les chutes de bois, planches, après avoir arraché les pointes pour éviter les risques de piqûres.



Stocker les matériaux correctement pour éviter tous risques d'accidents lors du passage des travailleurs.



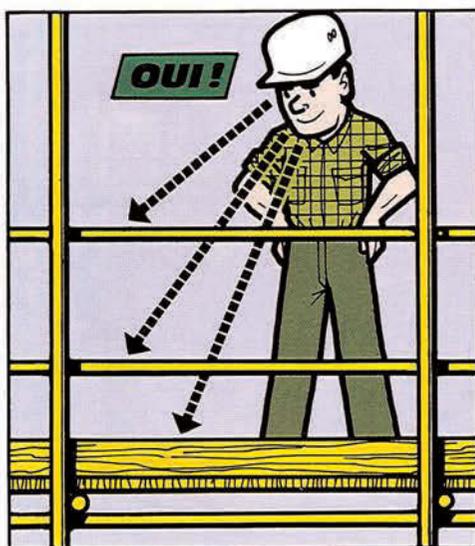
Maintenir les postes de travail en ordre, matériaux rangés, circulations dégagées, ainsi on évitera les glissades, les chutes...

Écarter les déchets, les matières combustibles, avant de procéder à toute opération de soudage, de découpage, ainsi le risque d'incendie sera réduit.



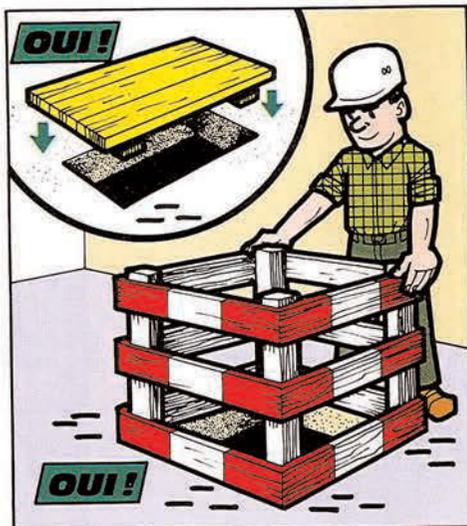
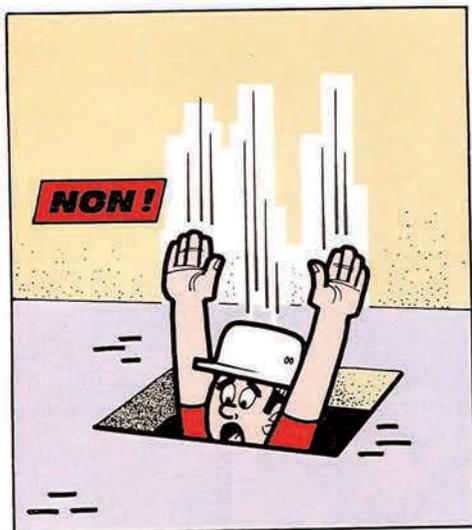


Ne pas jeter « aveuglément » des matériaux depuis un poste de travail en élévation pour ne pas blesser les compagnons qui œuvrent aux étages inférieurs.



Avant de commencer le travail, vérifier :

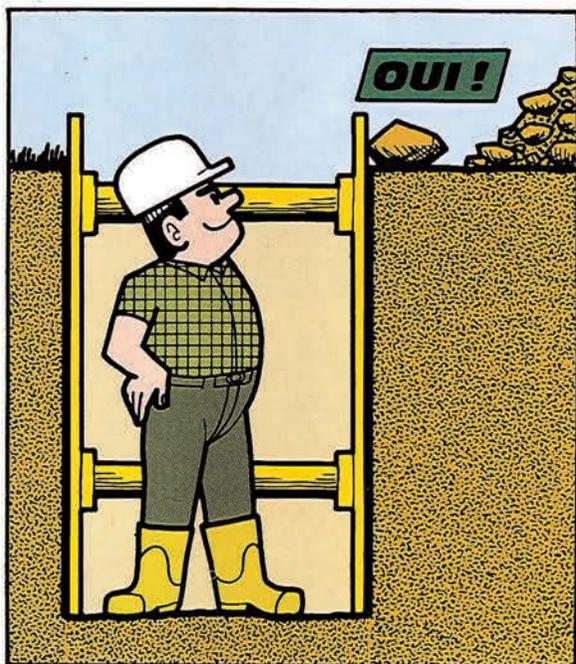
- que les échafaudages, planchers de travail sont munis de garde-corps,



- que les trémies existantes dans les planchers de travail sont obturées,

- que les locaux, les accès sont correctement éclairés et munis de protection.



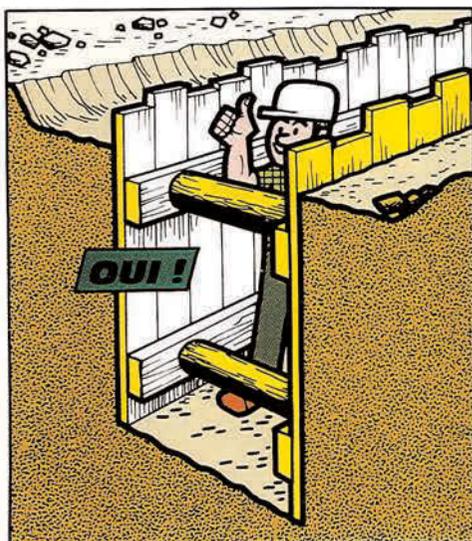


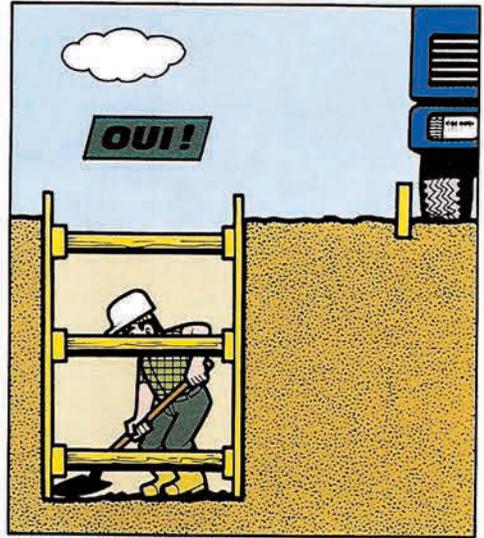
les blindages

L'éboulement des parois est toujours à craindre lors des travaux en tranchées.

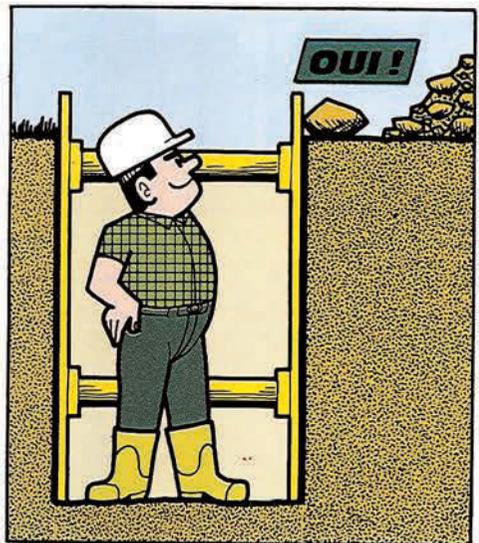
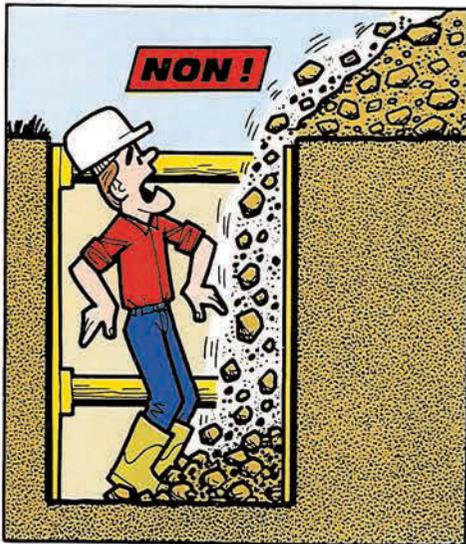
Les accidents sont toujours graves : écrasement, asphyxie.

Les tranchées doivent être blindées.



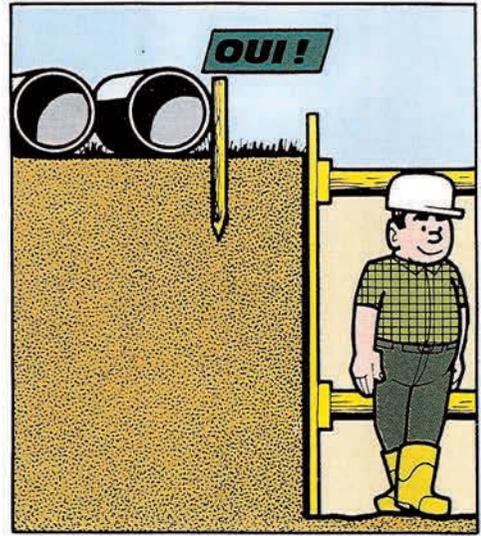
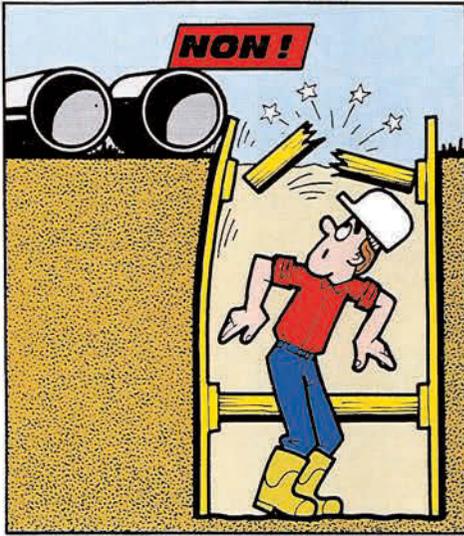


Ne jamais descendre dans une tranchée non blindée, soit pour réaliser la pose du blindage, soit pour exécuter des travaux.

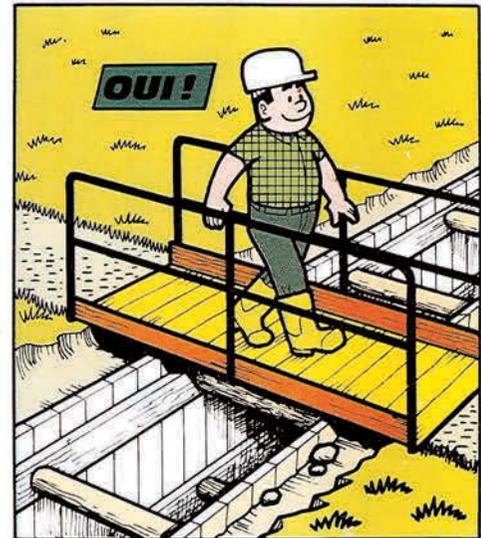
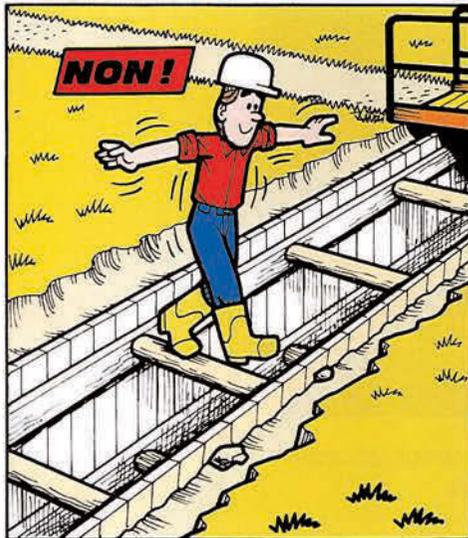


Les tranchées doivent être entourées de plinthes pour empêcher la chute des matériaux sur le personnel travaillant en fond de fouille.

Porter le casque.

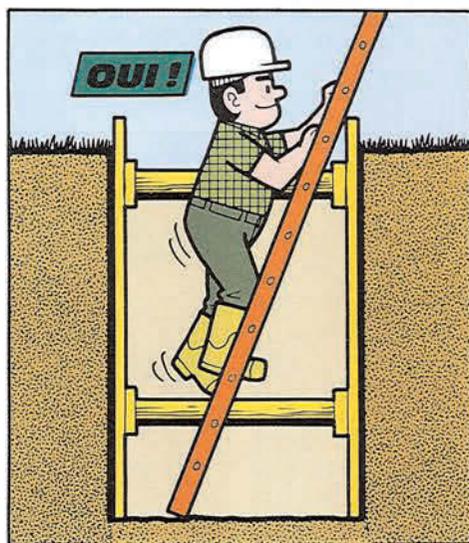


Un espace libre suffisant doit être réservé entre le bord de la tranchée et les matériaux.



Ne jamais marcher sur les étrésoillons pour travailler ou franchir une tranchée.

Des passerelles munies de garde-corps doivent être installées pour le franchissement des tranchées.



Utiliser des échelles pour accéder
en fond de tranchées
et pour en ressortir.



Ne jamais supprimer un ou plusieurs étrésillons, le blindage ne présentant plus alors une résistance suffisante pour empêcher les éboulements.

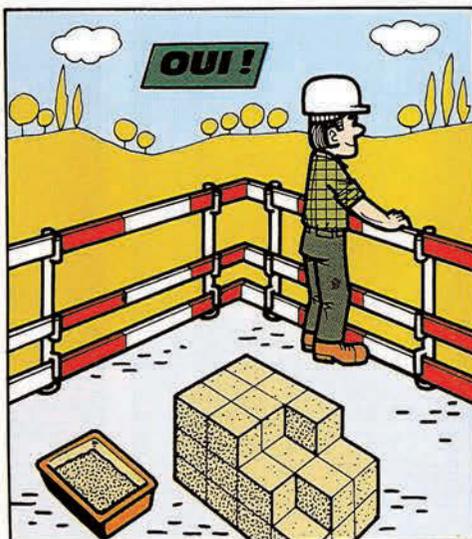


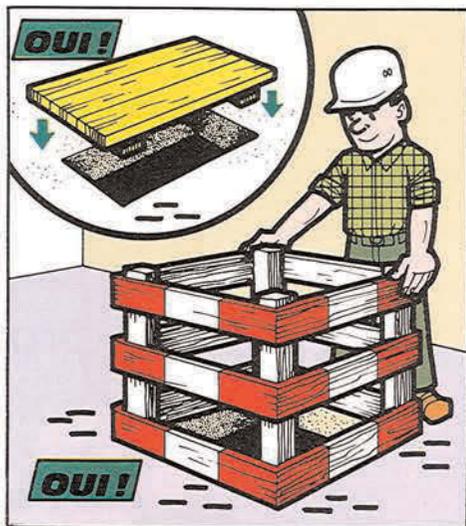
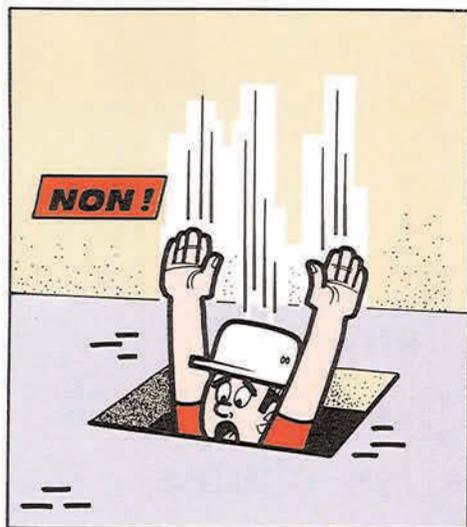
les protections collectives contre les chutes de hauteur

Les chutes de hauteur représentent une grande part des accidents graves et mortels de la profession.

Les dispositifs empêchant les chutes doivent toujours être en place et maintenus en bon état.

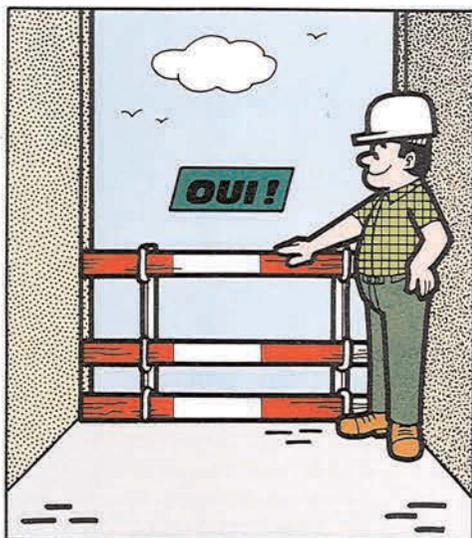
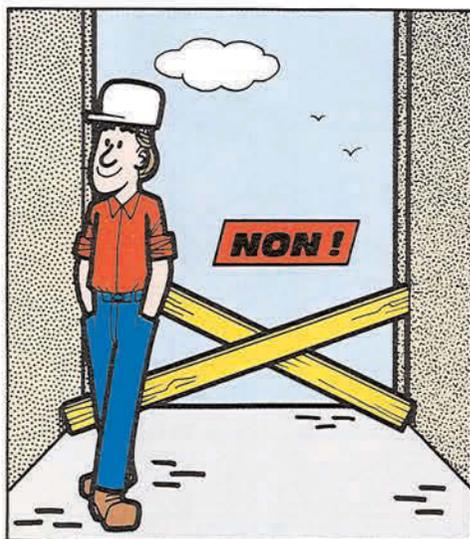
Les planchers de travail doivent être protégés en bordure du vide par un garde-corps empêchant la chute des personnes et des matériaux.

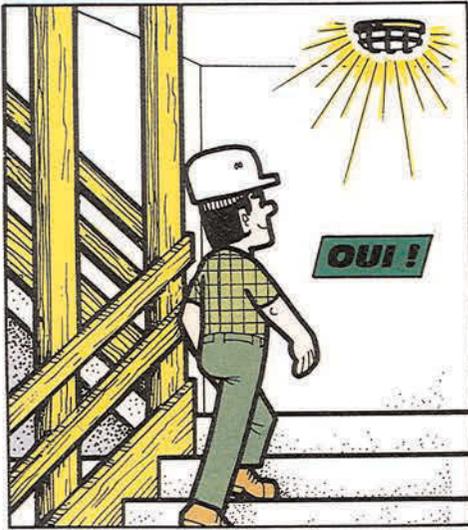




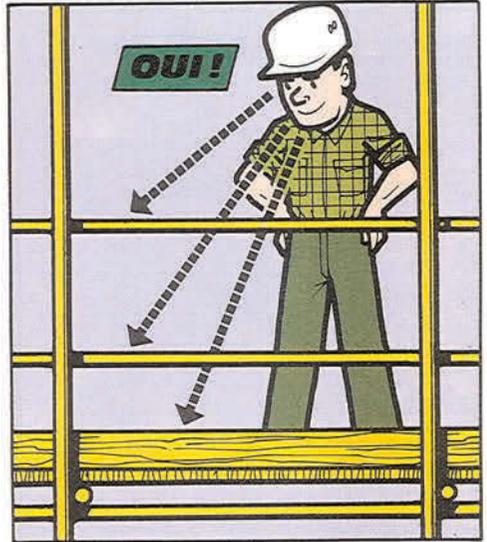
Toutes les ouvertures dans les planchers de travail doivent être protégées.

Toutes les baies, ouvertures en façade, doivent être munies de garde-corps.

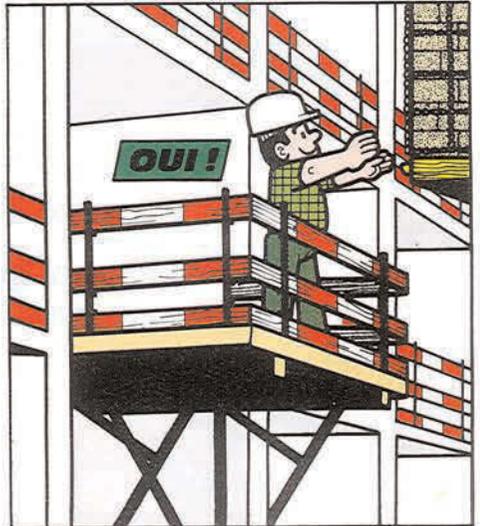




Les cages d'escaliers doivent comporter des garde-corps pour empêcher la chute des personnes.



Les échafaudages, plates-formes, recettes à matériaux doivent être munis de garde-corps.

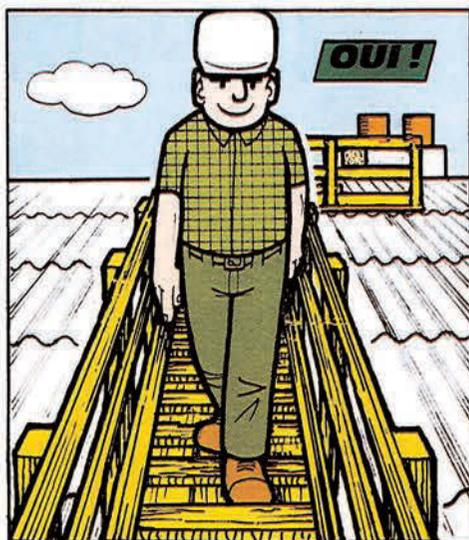
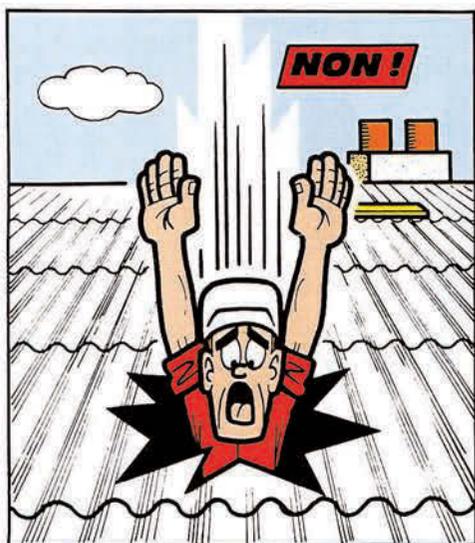




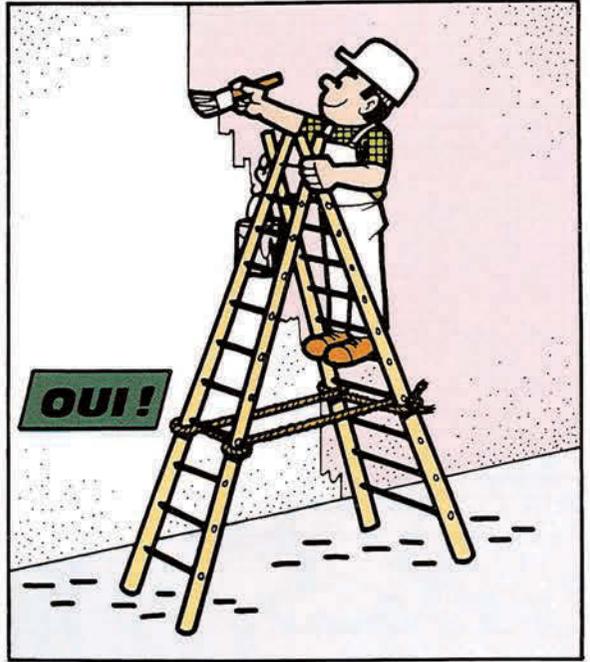
Des auvents empêchant les chutes doivent être en place pour les travaux de maçonnerie, de montage de fermes, les travaux sur toitures.

En l'absence de protections collectives, pour des travaux particuliers et de courte durée, tels que travaux sur des mâts, sur toitures, à des fenêtres, travaux de petits montages... le harnais de sécurité doit être utilisé.





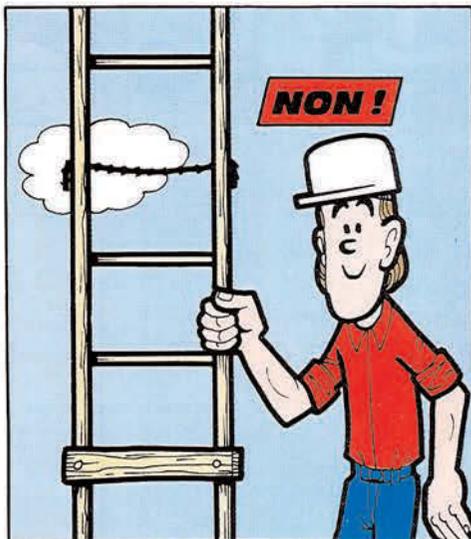
Ne jamais circuler directement sur des toitures en matériaux fragiles, par exemple verre, amiante-ciment, matières plastiques, mais sur les passerelles prévues à cet effet.



les échelles

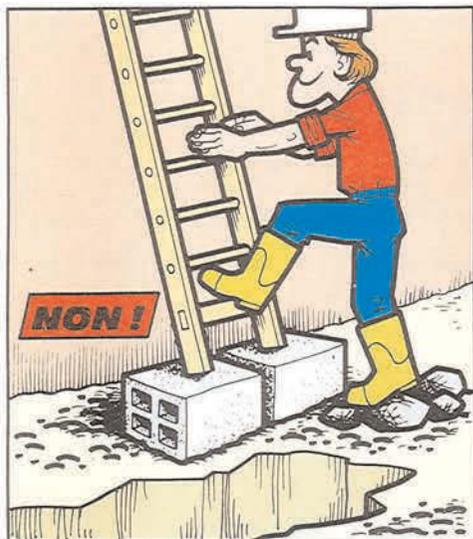
Le mauvais état et la mauvaise utilisation des échelles provoquent encore de trop nombreux accidents.

Il ne doit être fait usage que d'échelles en bon état.



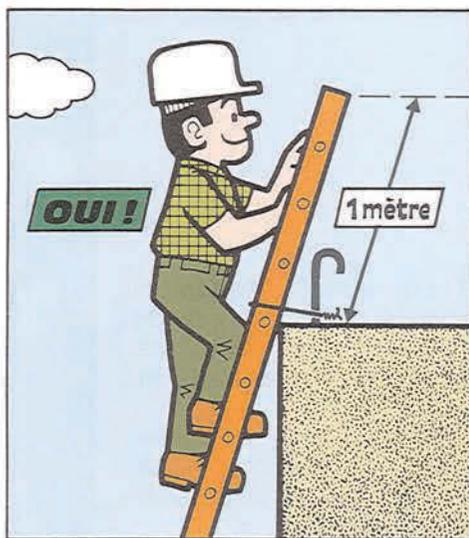
Toute échelle fortement abîmée doit être remplacée puis détruite (montants, nombreux échelons fendus).

Éventuellement les échelles peuvent être réparées mais seulement par un spécialiste.

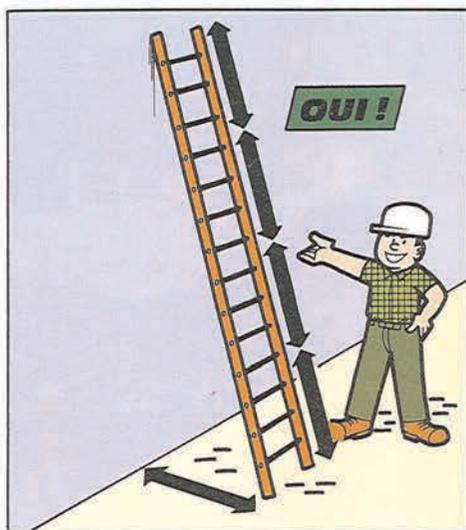
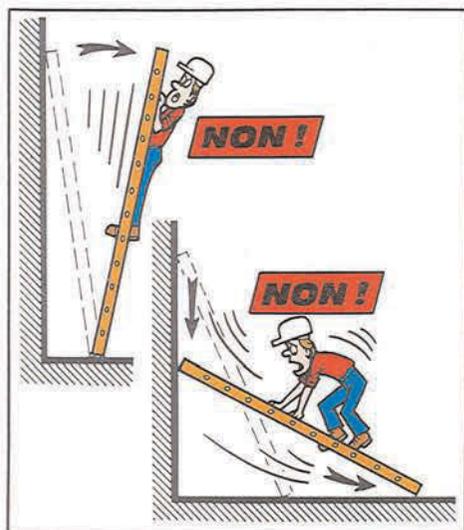


Installer les échelles sur un sol stable, contre une surface solide et fixe, et de façon qu'elles ne puissent ni glisser, ni basculer.

Faire dépasser les échelles d'un mètre au moins au-dessus du plancher de travail auquel elles donnent accès.

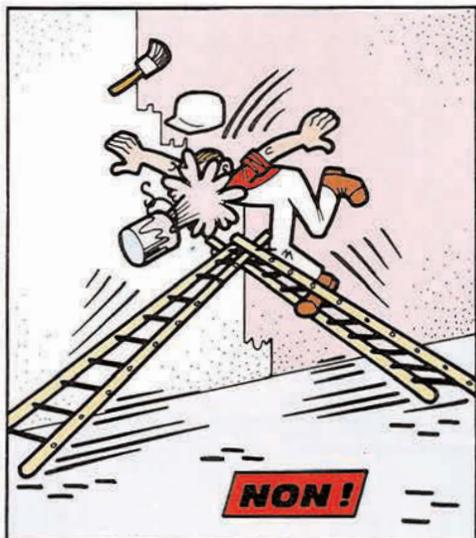


Veiller au bon écartement du pied de l'échelle par rapport à la surface d'appui.



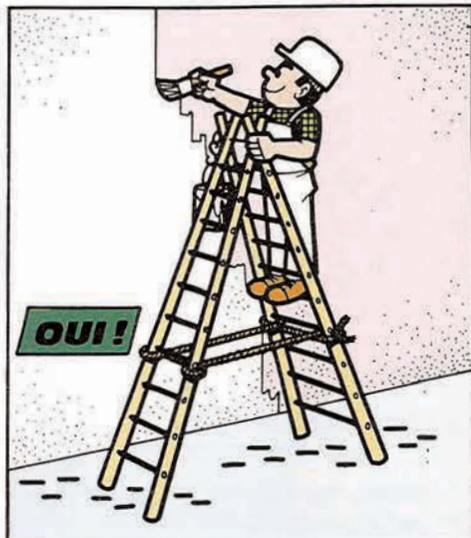


Les échelles ne doivent pas être utilisées comme montants d'échafaudages, comme plancher de travail, ou passerelle.

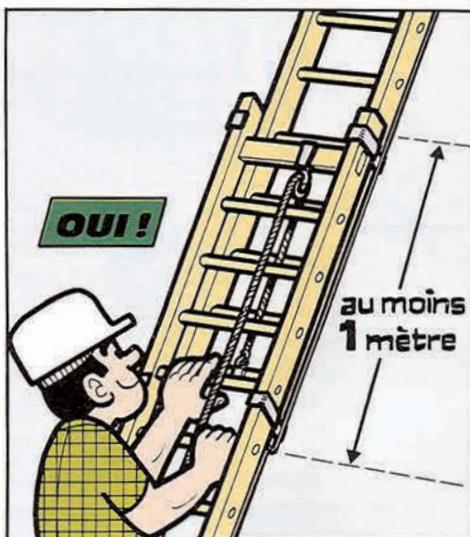


Empêcher les échelles doubles de glisser au moyen de chaînettes, cordages.

Ne jamais se servir du dernier échelon.



Les échelles coulissantes doivent avoir un chevauchement d'au moins 5 échelons.





L'échafaudage doit reposer sur un sol et sur des appuis solides, par exemple des pièces de bois présentant une assise suffisante, compte tenu de la résistance du sol. Il ne doit jamais reposer sur des briques, caisses...

les échafaudages

Les échafaudages doivent être très soigneusement montés et démontés par du personnel qualifié.

Ils doivent être arrimés à des points solides de la construction.

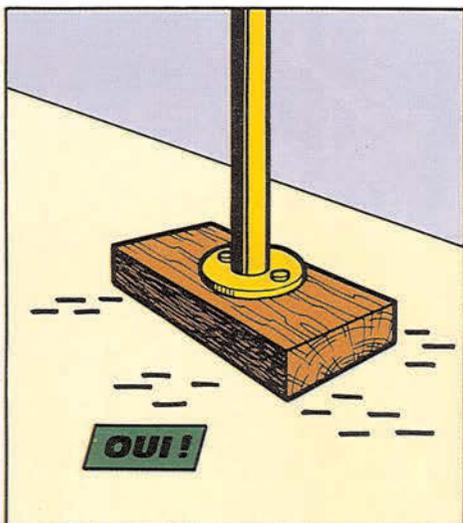
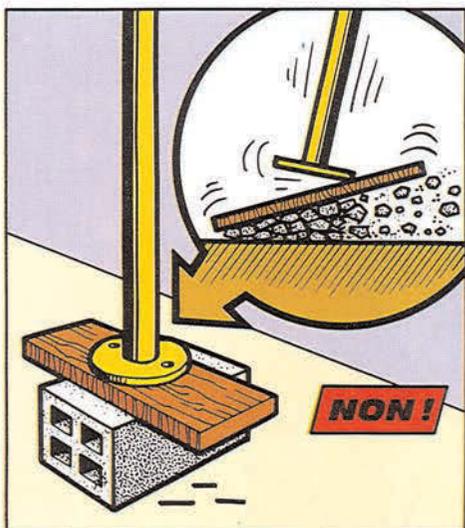
Ils doivent être solides, résistants et présenter toutes les garanties nécessaires pour empêcher les chutes de personnes, de matériaux et d'outils.

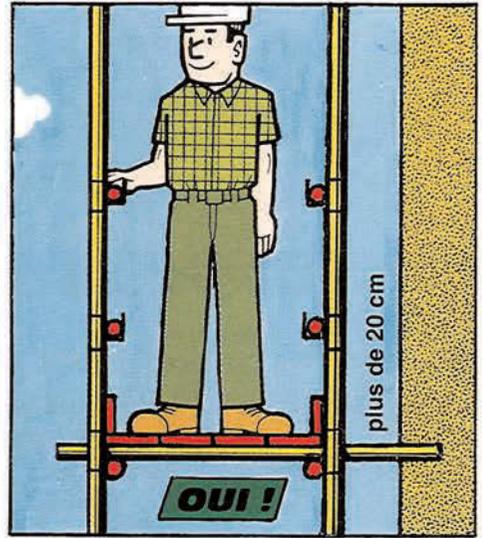
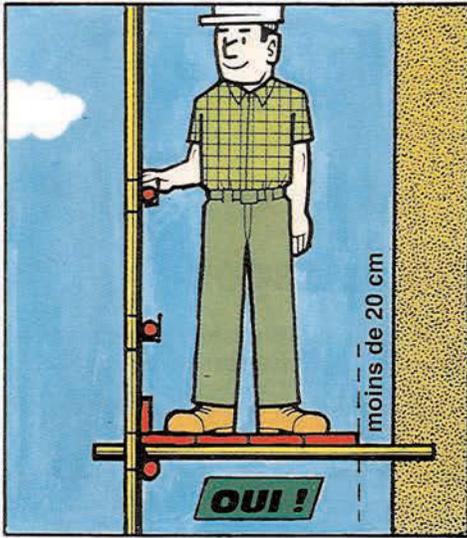
Il appartient à chacun de veiller au bon état des échafaudages.

N'utiliser que du matériel d'échafaudage adapté et de bonne qualité.

Pendant le montage et le démontage, veiller à ce que personne ne se trouve en dessous de l'échafaudage. Utiliser l'équipement de protection contre les chutes mis à disposition.

Ne jamais utiliser un échafaudage avant qu'il ne soit complètement achevé.



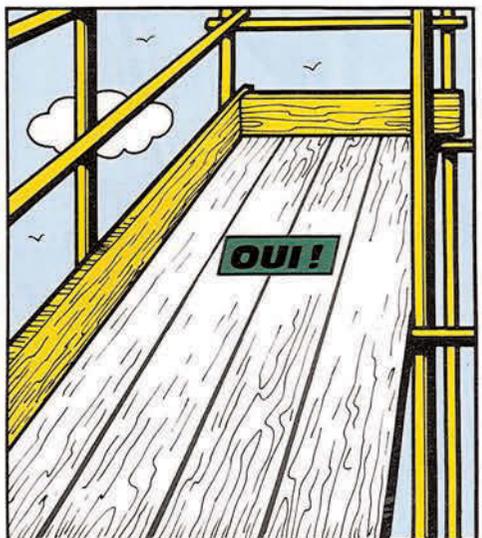


Des garde-corps doivent être mis en place pour empêcher les chutes de personnes, de matériaux et d'outils.

En cas d'impossibilité, il y aura lieu de placer un garde-corps du côté façade.

L'écartement entre le plancher de l'échafaudage et la façade de la construction doit être le plus petit possible.

Les planchers d'échafaudages doivent être robustes, jointifs et libres de tout encombrement.



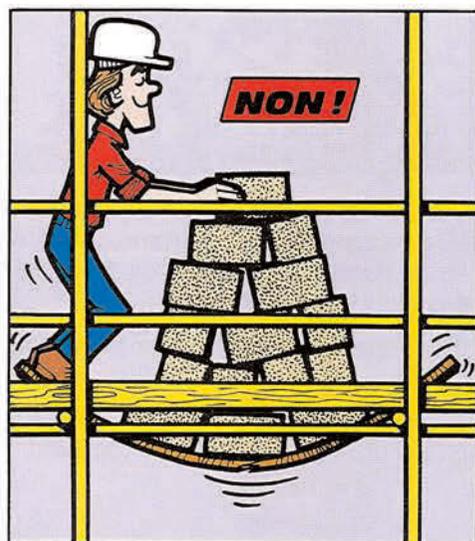


N'utiliser que des moyens sûrs pour atteindre le plancher de travail, en général des échelles bien installées.

Exercer une surveillance des échafaudages, notamment après une interruption prolongée de travail, après une tempête. Veiller en particulier au bon état des ancrages et des assemblages.

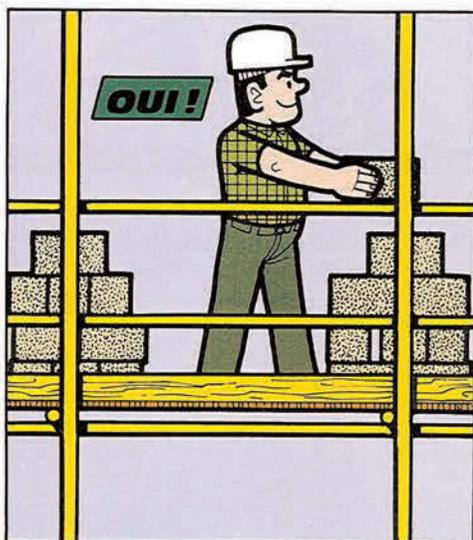
Pour éviter les chutes par glissade :

- enlever la neige des planchers et accès ;
- répandre du sable ou un matériau analogue en cas de gel, de verglas.

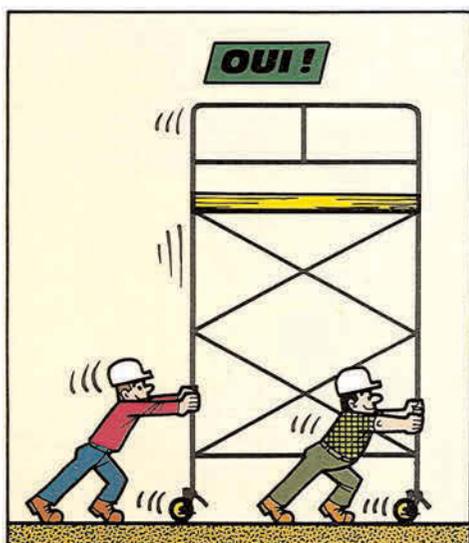
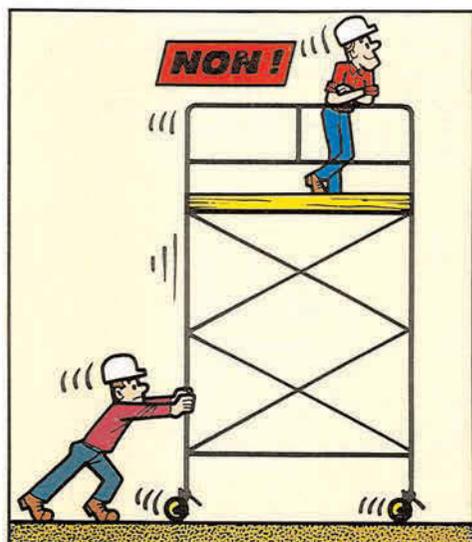


Ne jamais sauter sur un plancher d'échafaudage.

Ne pas charger exagérément les planchers avec des matériaux.



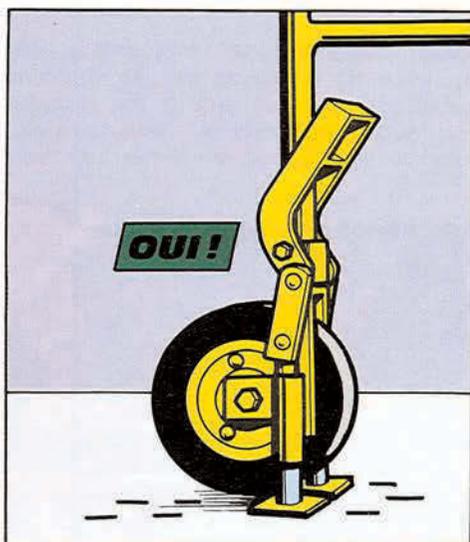
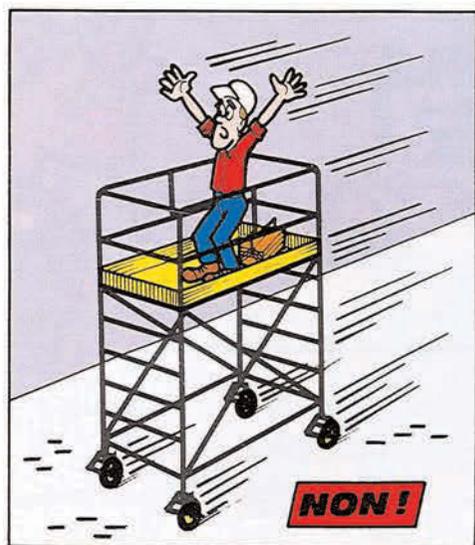
Les répartir sur le plancher de travail.



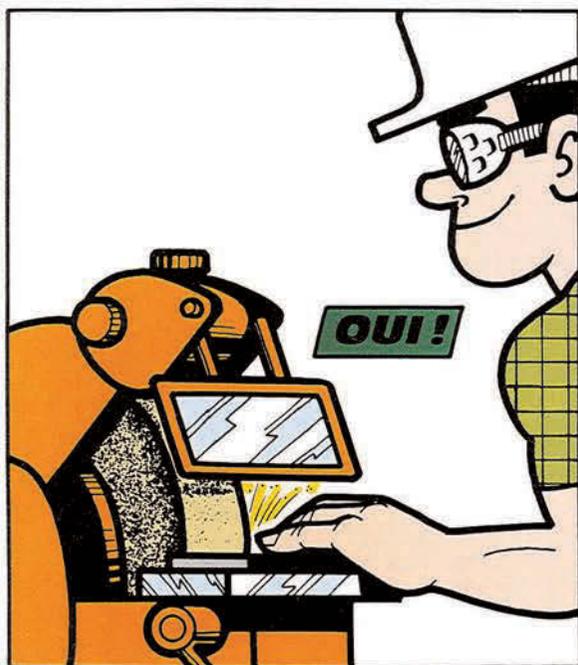
Les échafaudages roulants ne doivent être déplacés que lentement, de préférence dans le sens de la longueur, sur des sols bien dégagés.

Personne ne doit se trouver sur l'échafaudage pendant les déplacements.

Avant tout déplacement, s'assurer qu'aucun objet ne puisse tomber.



Avant de monter sur un échafaudage roulant, toujours verrouiller les roues et mettre en place les stabilisateurs si nécessaire.

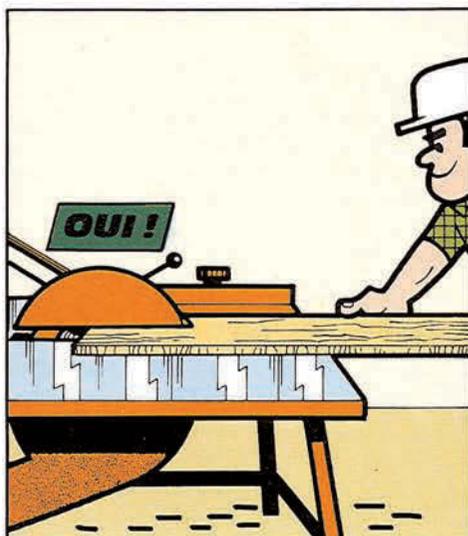


machines et outils conseils généraux

Les machines à travailler les matériaux (bois, métal), les bétonnières, les appareils de soudage ou de découpage, les grues, les excavatrices... ne peuvent être utilisés et entretenus que par des personnes compétentes formées pour ces opérations.

Les instructions d'emploi et d'entretien doivent être respectées.

Utiliser les dispositifs de protection, ne pas les enlever ou les rendre inefficaces.

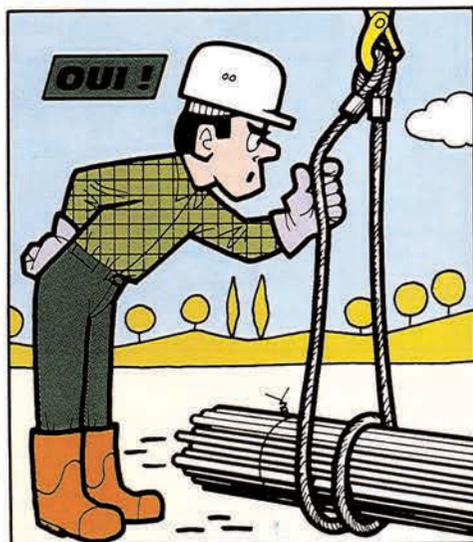
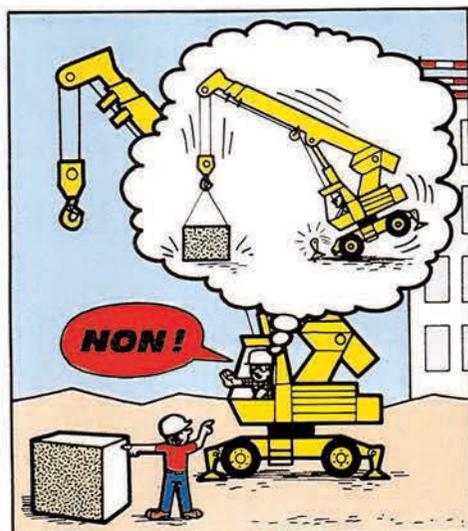


Les différentes machines doivent être à l'arrêt pour tous les travaux de nettoyage, d'entretien.

Avant d'entreprendre ces travaux, s'assurer qu'il est impossible de les mettre en marche par inadvertance.

Ne pas utiliser des machines ou outils présentant des défauts de nature à compromettre la sécurité. Signaler immédiatement ces défauts au chef direct.

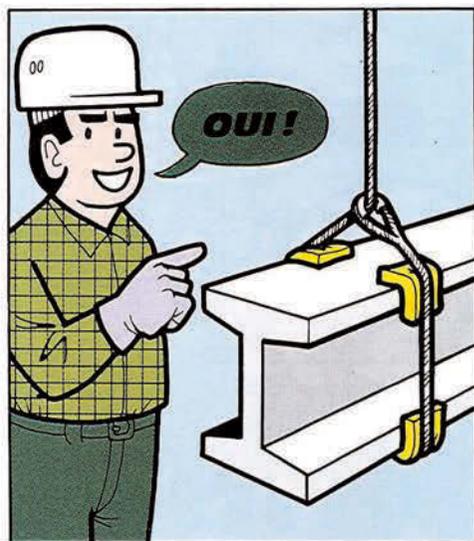
Toutes les réparations doivent être effectuées par du personnel compétent formé à cet effet.



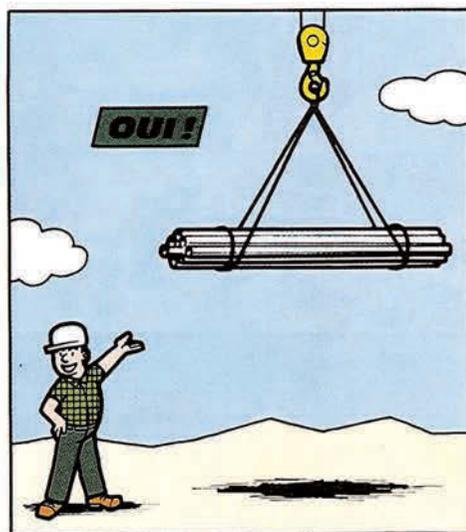
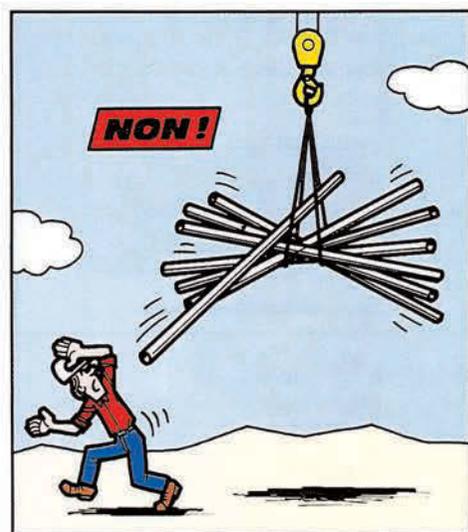
Ne pas dépasser la charge maximale d'utilisation qui doit être inscrite bien lisiblement sur les monte-matériaux, grues et tous les autres appareils de levage.

Lors des opérations d'arrimage des charges :

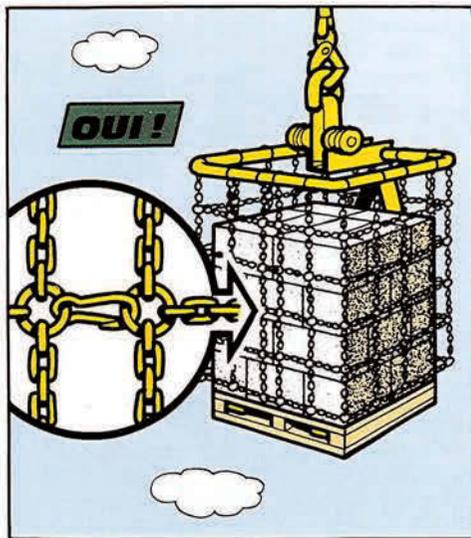
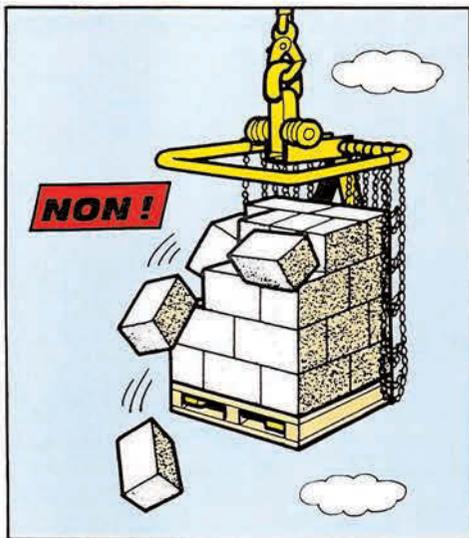
- respecter les instructions ;
- utiliser le matériel approprié aux charges à soulever ;
- veiller au bon état des cordages, chaînes, élingues, crochets, etc.



Isoler les élingues, chaînes, cordages des arêtes vives.



Amarrer les charges longues, pointues (planches, fers à béton) de telle manière qu'elles ne puissent se séparer pendant le transport. Les guider éventuellement à l'aide de cordages de direction.



Utiliser des accessoires appropriés au transport en vrac pour les matériaux qui ne peuvent être arrimés correctement.

Ne pas surcharger les palettes et monte-matériaux.

Empiler correctement les matériaux.

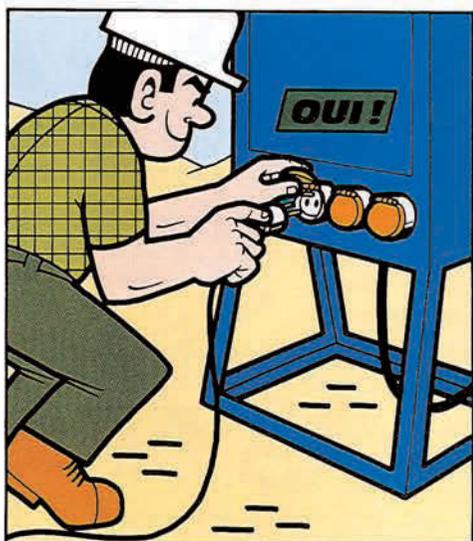
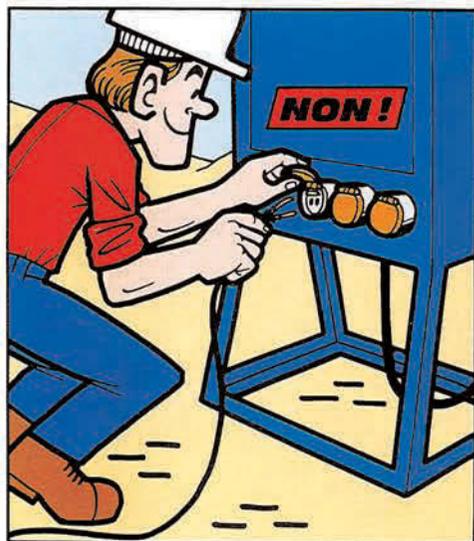


Il est formellement interdit de transporter des personnes au moyen des monte-matériaux, grues et autres appareils qui sont destinés uniquement au transport des charges.



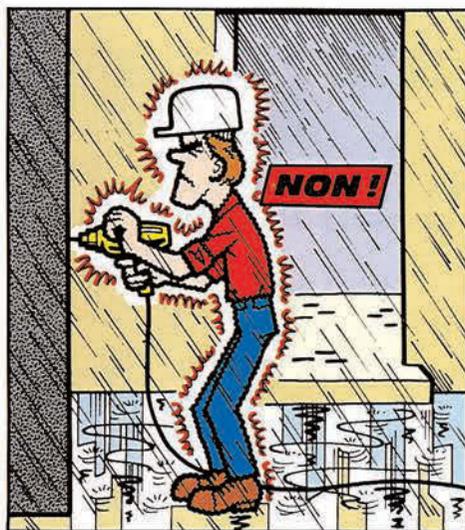
Ne pas rester dans le rayon d'action des engins de levage, de terrassement pour éviter des accidents

- par heurts,
- par chute de matériaux.

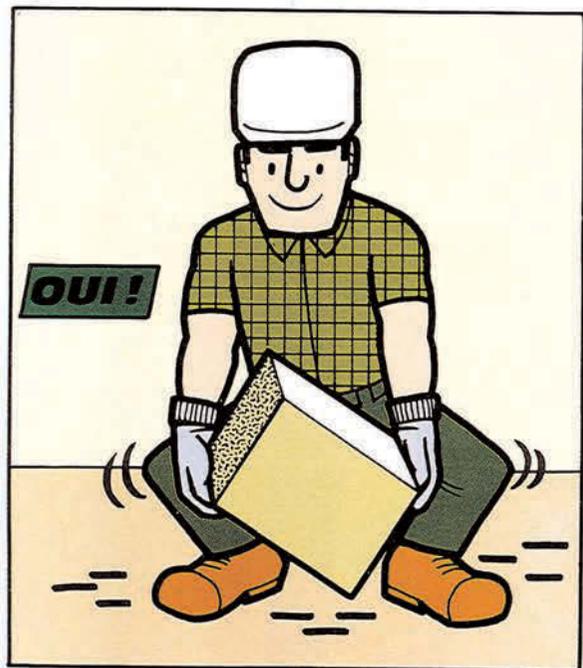


Pour éviter des risques d'électrocution :

- veiller attentivement au bon état des outils électriques portatifs (perceuses, ponceuses...), de leur câble d'alimentation, des fiches,
- les raccorder correctement aux coffrets d'alimentation prévus à cet effet,
- ne jamais « bricoler » un outil, une fiche, une prise : les confier à un spécialiste,



- après un choc, une chute, ne pas utiliser un outil électrique portatif avant qu'il ait été vérifié par une personne compétente,
- ne pas utiliser les outils électriques portatifs à l'extérieur en cas de pluie.



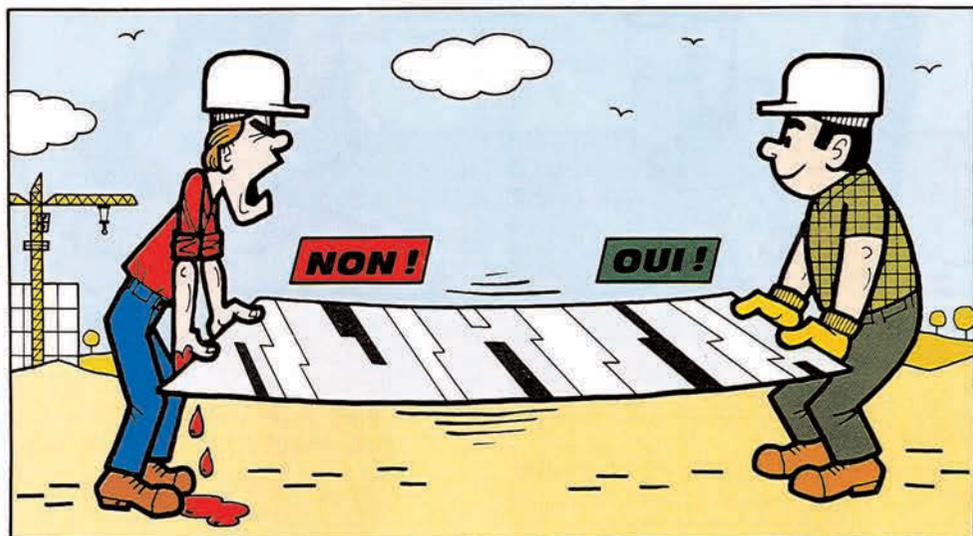
transport manuel des charges

Les manutentions doivent être exécutées avec de bonnes positions du corps, pour éviter de nombreux accidents :

- blessures aux mains, aux pieds, à la tête ;
- lésions de la colonne vertébrale qui peuvent, par la suite, avoir des conséquences très graves.

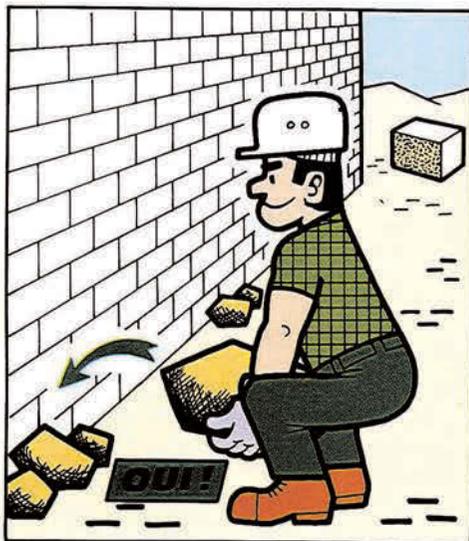
Utiliser les moyens de protection individuelle :

- gants pour éviter coupures, piqûres ;
- chaussures ou bottes de sécurité pour éviter l'écrasement des pieds ;
- casques pour éviter tous heurts à la tête.

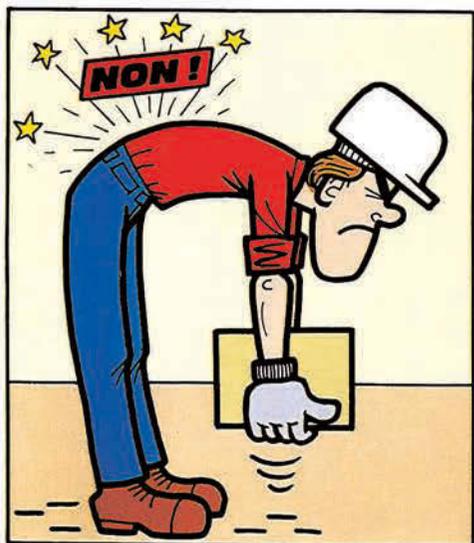




Avant toute manutention, vérifier et dégager l'environnement de la charge à soulever,



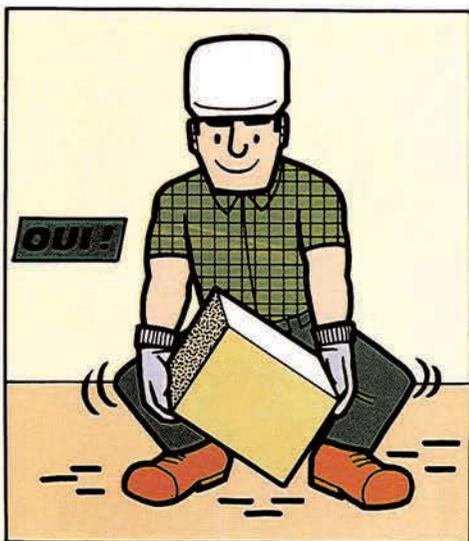
les chemins de circulation, l'aire de stockage, ce qui évitera glissade, chute.



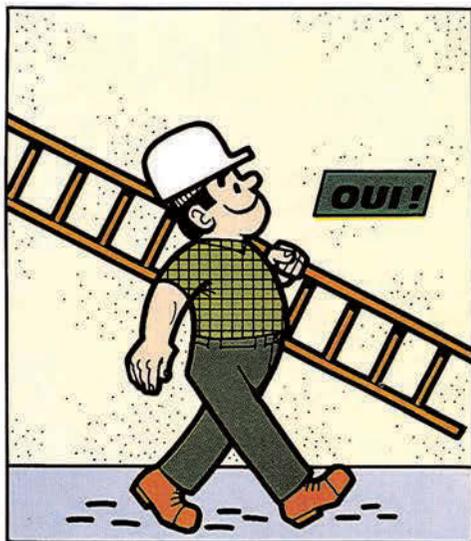
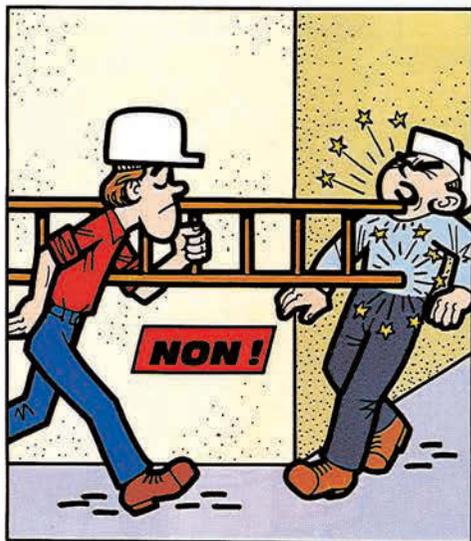
Ne jamais soulever une charge le dos rond.

Pour soulever correctement une charge, il faut :

- placer ses pieds de part et d'autre de la charge, puis s'accroupir, la colonne vertébrale étant droite ;



- utiliser les muscles des cuisses, les bras restant tendus, la charge montant le plus près possible du corps, la colonne vertébrale restant droite.



Ne jamais transporter une charge à hauteur des yeux : manque de visibilité, d'où heurts, chute...

Pour le transport des charges longues (planches, tuyaux, échelles...) faire attention aux personnes que l'on peut rencontrer.

Lorsque cela est possible, utiliser des accessoires de manutention (pince à rails...)

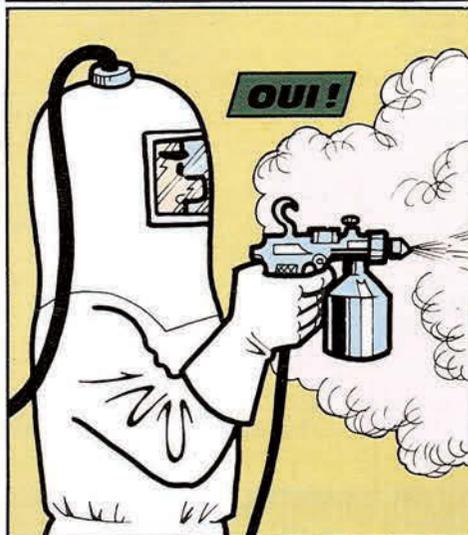
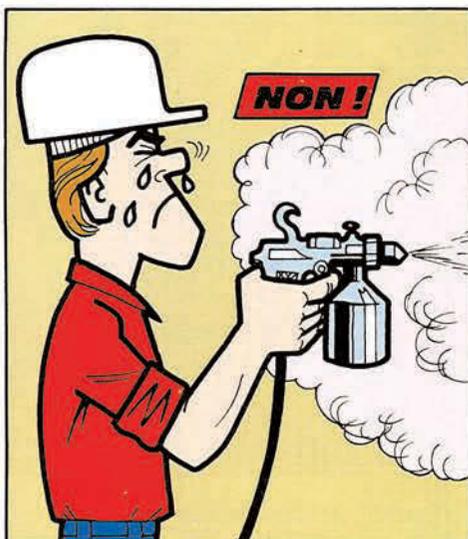


gaz et matières dangereuses

Une attention particulière s'impose lorsque :

- les travaux sont effectués dans les lieux où existe le risque de dégagement de vapeurs, de gaz dangereux,
- l'on met en œuvre des produits toxiques, inflammables...

Les risques encourus sont graves : brûlures, asphyxie, intoxication.



Utiliser les moyens de protection individuelle :

- masques respiratoires, cagoules à aduction d'air;
- gants de protection;
- lunettes de sécurité.



Respecter l'interdiction de fumer.



Pour tous les produits dangereux (soude caustique, acides, solvants, etc.), utiliser les récipients portant les étiquettes réglementaires.

Ne jamais mettre des substances nocives dans des récipients destinés à contenir des boissons.

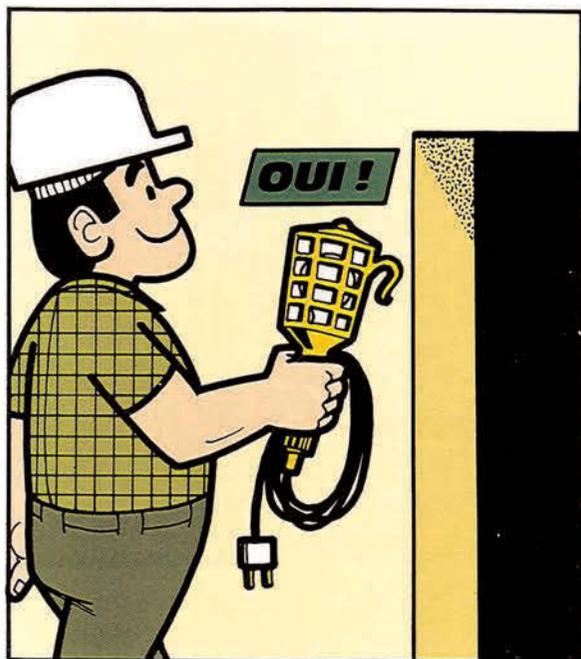


En raison des risques importants (émanations de gaz, vapeurs nocives...) ne jamais pénétrer dans des locaux, fouilles, caissons et autres espaces renfermés en l'absence de mesures particulières de sécurité (ventilation, protection individuelle).

Ne descendre qu'avec l'autorisation du responsable, s'équiper d'un harnais muni d'une longe et tenue par une personne prête à intervenir en cas de besoin.

Dans tous ces endroits dangereux, s'il y a nécessité d'éclairer, n'utiliser que des lampes baladeuses antidéflagrantes pour éliminer le risque d'explosion.

RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



les installations électriques

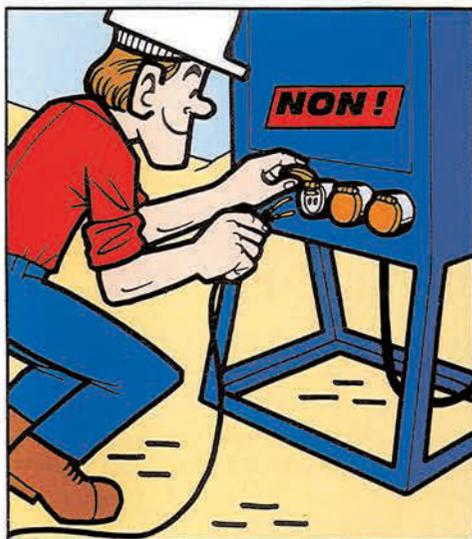
Seul un électricien, qualifié et désigné, peut installer, modifier, réparer, entretenir les installations électriques.

Tout bricolage est source d'accident grave : l'électrocution.

Ne jamais « bricoler », modifier une installation électrique.

Signaler immédiatement toute anomalie, tout défaut au chef direct ou à l'électricien responsable.



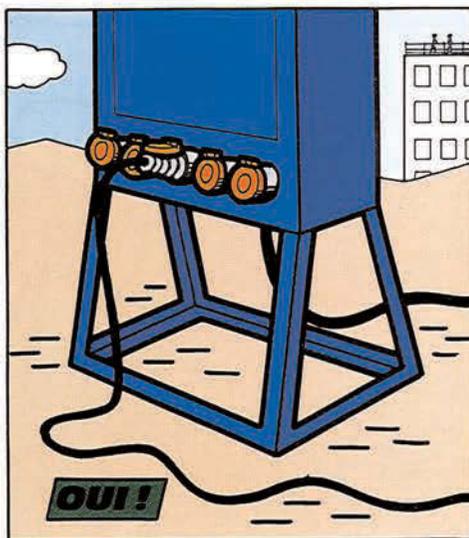
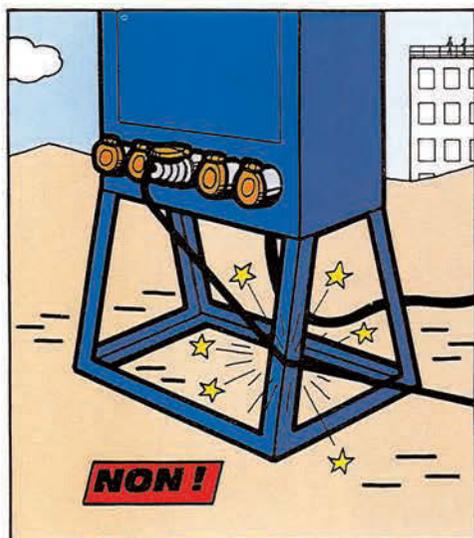


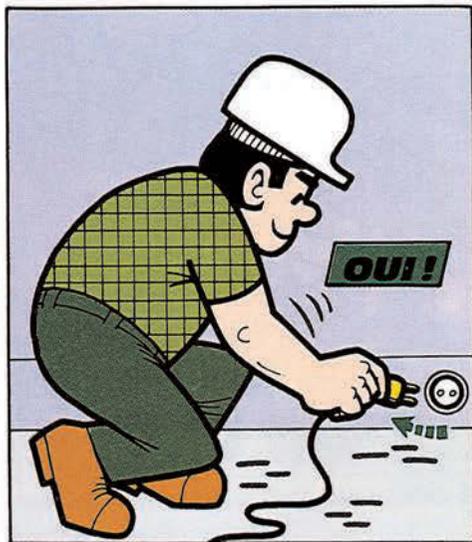
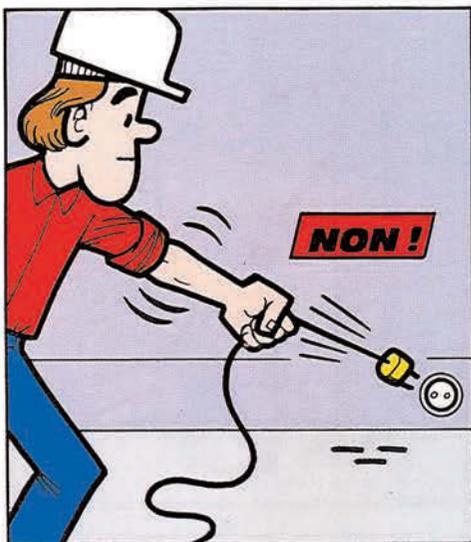
Ne pas placer les câbles sur des arêtes vives.

Les isolants des câbles électriques sont les garants de votre sécurité. Il faut protéger au maximum les canalisations électriques contre les risques d'écrasement, cisaillement, coupures, etc. Tout câble blessé doit être remplacé.

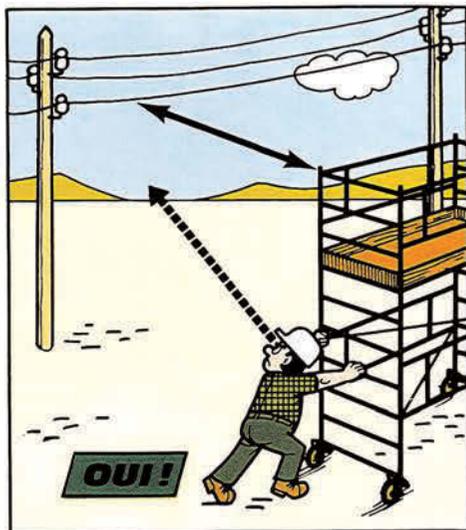
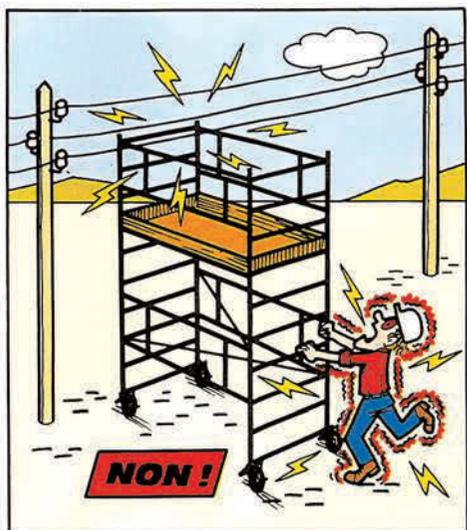
Manipuler avec prudence les raccordements, les fiches.

Utiliser les fiches et les prises normalisées.

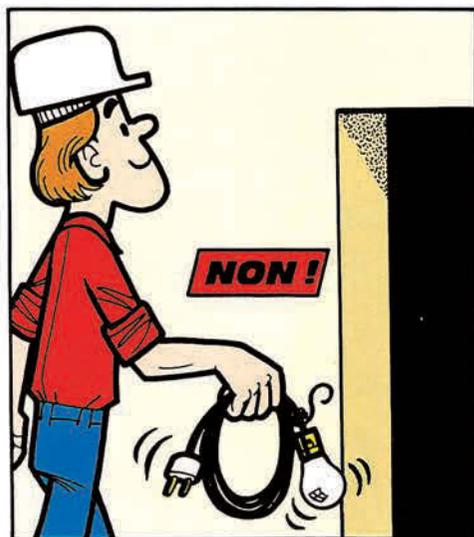




Pour retirer une fiche d'un socle de prise de courant, tirer sur la fiche, jamais sur le câble d'alimentation.

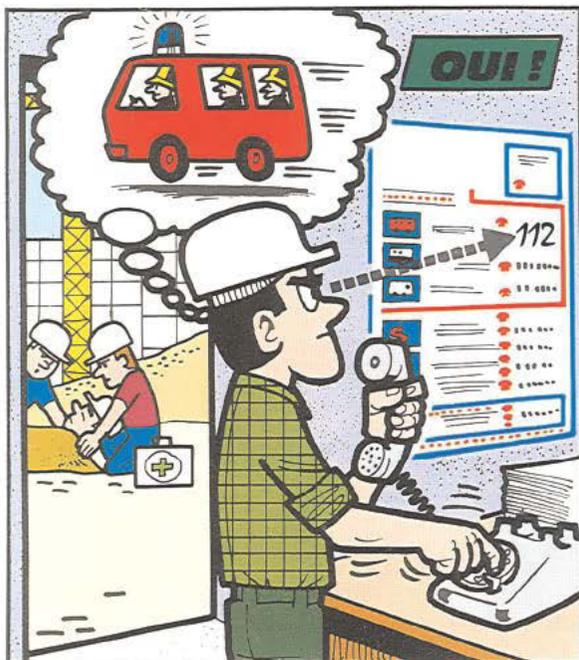


Dans le cas de travaux à proximité de lignes aériennes ou de câbles souterrains sous tension, respecter les distances de sécurité.



Seules les lampes portatives réglementaires (baladeuses) doivent être utilisées, jamais de lampes « bricolées ».

Ne jamais remettre sous tension un circuit de sa propre initiative.



Vous êtes témoin d'un accident :

- avertissez ou faites avertir immédiatement le chef direct, le secouriste du chantier ;
- ne bougez pas la victime ;
- ne lui donnez pas à boire ;
- faites dégager les curieux ;
- couvrez la victime d'une couverture, manteau... ;
- s'il s'agit d'une électrocution, ne touchez pas la victime. Coupez ou faites couper de suite le courant électrique et commencez immédiatement la respiration artificielle en attendant les secours.

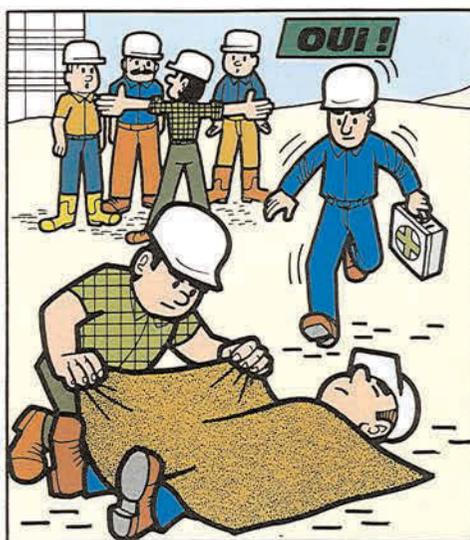
les premiers soins

Vous avez encouru personnellement un petit accident (coupure, piqûre...) :

- avertissez votre chef direct ;
- faites-vous soigner immédiatement, même si la plaie vous semble bénigne. Vous éviterez ainsi toute complication.

Sur chaque chantier, il existe une boîte de premiers soins ;

- si, malgré les soins, la plaie s'infecte, consultez un médecin.





Sur chaque chantier est apposée une affiche indiquant les adresses et numéros de téléphone des services d'urgence :

- ambulances,
- médecins
-

Le nom du secouriste du chantier doit y figurer.

**BUREAUX : 125, ROUTE D'ESCH
L-1741 LUXEMBOURG
Tél.: 26 19 15-2201
Fax: 40 12 47
Internet: www.aaa.lu**



**ASSOCIATION
D'ASSURANCE ACCIDENT**